grand nombre d'habitans appartenant à diverses nationalités qui ont contracté des dettes qu'ils sont dans l'impossibilité d'acquitter en une seule fois. Le conseil d'Etat vient de décider qu'il sera formé une commission mixte dans le but d'arrêter, pour lesdites dettes, un mode de paiement. En conséquence, nous vous prions, Monsieur, de vouloir bien donner à vos consuls les ordres les plus formels pour que vos nationaux de la catégorie en question aient à se présenter devant ladite commission.

Jeudi dernier, le conseil des ministres s'est réuni à la Porte, sous la présidence du Grand Vézir.

Dans les derniers numéros du journal moldave le *Zimbrul*, qui nous sont arrivés mercredi dernier, nous lisons ce qui suit :

« L'office princier suivant vient d'être adressé le 4 du courant à tous les administrateurs de district :

« Considérant que des hommes de mauvais vouloir, loin de se restreindre dans le cercle de leurs devoirs, et de respecter le pouvoir des lois, devant lesquelles les abus sont punis, commettent toute sorte d'actes arbitraires et se permettent des excès scandaleux portant atteinte à la tranquillité des habitants, et dépriment les droits de ceux qui vont au devant de l'insolence de pareils individus, ainsi que le prouve un grand nombre de plaintes et même des réclamations sérieuses ; et voulant mettre un frein à de pareils abus, et extirper un vice aussi méprisable, nous vous ordonnons expressément et une fois pour toutes de faire publier : d'un côté, dans toute l'étendue de votre district, qu'à partir d'aujourd'hui, le moindre arbitraire non seulement ne saurait passer impuni, mais il sera puni d'après toute la rigueur des lois ; et d'un autre côté, d'exercer une surveillance vigilante sur ceux qui se porteraient aux excès susmentionnés, et immédiatement, sans attendre des ordres supérieurs, sans faire des distinctions de personnes, et sans la moindre partialité, vous vous hâterez de prononcer à l'arrestation du coupable et faire votre rapport au département de l'intérieur, afin qu'il soit décidé de son sort. Dans le cas où vous célériez un fait de cette nature, ou bien vous en atténueriez les circonstances, vous assumerez sur vous une grave responsabilité. »

« Le département des finances fait savoir à tous ceux qui ont livré des produits pour l'entretien des troupes russes, durant l'occupation des principautés, que, d'après une ordonnance de S. A. la Porte, tous ceux qui possèdent des reçus concernant des produits livrés aux troupes impériales, sur les quelles quittances on n'a payé que la moitié de la somme dûe jusqu'au 1er novembre 1848, ainsi que ceux qui en ont reçu à partir de cette date, seront indemnisés du montant de ces quittances comme le prouvent les reçus qui ont été cédés pour le paiement des dites quittances, et qu'ils ont conservés de l'année 1848. Par conséquent, tous les porteurs de pareilles quittances sont invités à se présenter au département des finances dans le cours de 5 mois, à partir du 1er août prochain jusqu'à la fin de décembre de l'année courante, afin d'en toucher le payement. Dans un aussi grand nombre de cas, le payement peut ne pas se présenter en personne, devront nommer des fondés de pouvoir par procuration formelle en les autorisant de signer dans les livres pour la réception de l'argent. Toutes les quittances et titres y relatifs qui ne seraient pas présentés à la Vestiarie dans le délai précité, resteront nuls et sans effet. »

« S. A. le prince, prenant en considération le rapport du conseil administratif relatif à la proposition du département du culte et de l'instruction publique, a, par son apostille du 24 du courant, approuvé le payement de la somme de 8,000 piastres sur la réserve de la caisse des écoles, à l'effet de subvenir aux dépenses pour l'introduction de deux pouces d'eau à l'Institut des jeunes filles. Cette mesure sera d'un grand avantage pour cet Institut, qui vient d'acquérir un développement plus étendu, d'autant plus que son local se trouve dans la partie haute de la ville qui est privée d'eau. Il a été décidé, par suite d'une entente de plusieurs boyards, qu'il sera construit un aqueduc qui partira de la moudre de Copou et déposera dans le réservoir de la cour de M. le Logothète Const. Stourdza, d'où elle sera répartie ensuite dans différentes directions de ce côté de la capitale. »

« M. le secrétaire d'administration Alexandre Stourdza, sentant le besoin d'extraire des dossiers du secrétariat d'administration les pièces originales concernant les intérêts du pays et internationaux, afin de pouvoir les servir au plus tôt à l'éditie dans l'expédition des affaires avec les consulats étrangers, avait chargé M. F. Heddig, attaché à la section des langues étrangères, lequel, assisté des archivistes et autres employés du secrétariat d'administration, a recueilli 221 pièces en langues russe, française et moldave à dater de 1830 jusqu'aujourd'hui. Ces actes viennent d'être déposés dans des cartons séparés pour chaque consulat. Cette disposition a été faite pour la première fois d'après le modèle usité dans divers ministères de l'étranger. — Il a été également arrêté de former une bibliothèque contenant des ouvrages diplomatiques et économiques, qui sera à la disposition de ceux qui occupent des avancements. Les appartements du secrétariat d'administration et la salle des séances du conseil administratif ont été meublés avec goût et d'une manière élégante, aux frais de M. A. Stourdza.

« Depuis le 21 avril de l'année dernière jusqu'à la fin de mai de l'année courante, 1457 pièces ont été expédiées par le secrétariat d'administration, dont partie de la correspondance courante, partie d'après les arrêtés du conseil; dans cet espace de temps, 1307 affaires ont été traitées par le conseil administratif et 137 sous la présidence de S. A.

« Le 29 du mois dernier, S. A. le prince ayant examiné en détail les travaux susmentionnés, a daigné témoigner son parfait contentement à M. le secrétaire d'administration Alexandre Stourdza pour cette disposition et pour l'activité dont il fait preuve dans l'accomplissement de ses fonctions. »

On se rappelle que lors de la solution du différend anglo-hellénique relatif à M. Pacifico, solution qui eut lieu l'an dernier, un seul point fut réservé pour être réglé, après examen, par voie de commission. Il s'agissait, si nous avons bonne mémoire, d'une somme de 150 mille drachmes que M. Pacifico réclamait pour perte de pièces occasionnée par le pillage de sa maison. Voici, d'après l'*Observateur d'Athènes*, la conclusion définitive qui est intervenue touchant cette affaire :

« Nous sommes heureux de pouvoir annoncer à nos lecteurs que la déplorable affaire de Pacifico, qui a causé, l'année dernière, de si fâcheuses complications, est définitivement réglée.

« On sait que, par une convention, signée à Athènes le 18 juillet 1850, entre les représentants de S. M. la Reine de la Grande Bretagne, et de S. M. Hellénique, il avait été convenu que toutes les réclamations présentées au gouvernement grec par une note du 17 janvier 1850, se trouvaient réglées, à l'exception de celle résultant de la prétendue perte faite par M. Pacifico, de certains documens relatifs à des créances à faire valoir contre le gouvernement Portugais.

« Le gouvernement hellénique s'engageait, après une enquête complète, à indemniser M. Pacifico, s'il était prouvé qu'il eût souffert à raison de la destruction de ces pièces.

« Une commission mixte fut nommée à Lisbonne, pour faire cette enquête : elle se composait de M. Patrick Francis Campbell Johnston, arbitre pour le gouvernement Britannique et de M. George Ferrelas O. Neill, consul général de Grèce à Lisbonne, arbitre pour le gouvernement hellénique, et enfin de M. Léon Béchard, secrétaire de la Légation de France à Lisbonne, comme sur arbitre en cas de contestation. Voici un extrait du rapport de cette commission.

« Les pièces de réclamations que M. Pacifico prétendait avoir perdues lors du pillage de sa maison, se divisaient en deux catégories :

« 1. Celles qui avaient trait à des pertes éprouvées et à des services rendus par M. Pacifico, durant la guerre civile en Portugal.

« 2. Celles qui avaient trait à des créances pour honoraires, dépenses, frais de voyage de Grèce en Portugal, et autres dûes qu'il occupait le poste du consul-général en Grèce.

« Les commissaires, après avoir vérifié si, parmi ces réclamations, il y en avait qui eussent pu être annulées par la perte de documens soustraits ou détruits dans le pillage de la maison de M. Pacifico, mais pouvant être rétablies au moyen de documens officiels, etc., existantes dans les offices publics en Portugal, déclarent, qu'il ont découvert dans les archives des cortès à Lisbonne, une pétition adressée par M. Pacifico à la chambre des députés en 1839, accompagnée de *tous les documens, pièces*, etc., destinés à prouver des pertes alléguées à l'objet de demander une indemnité.

« Les commissaires sont convaincus, au moyen de recherches faites avec beaucoup de lenteur et de difficultés, que les divers certificats et papiers annexés à cette pétition, sont les *originaux* ou *les copies authentiques* des principaux documens qui avaient *été déclarés* à Athènes.

« M. Pacifico, depuis 1839, époque à laquelle il a présenté cette pétition, n'a point fait de demande pour y faire donner suite.

« Quant aux documens pour honoraires, etc., la commission est d'avis qu'aucun préjudice n'a pu résulter d'une telle perte et que M. Pacifico est encore en mesure d'établir ses droits, s'ils sont fondés, vis-à-vis du gouvernement Portugais.

« Pour la catégorie des réclamations se rapportant à des pertes de propriétés entre 1828 et 1834, M. Pacifico n'a point non plus fait de démarche pour faire valoir ses prétendus droits.

« Enfin la commission termine son rapport en disant que, d'après les circonstances de cette affaire, prenant en considération la *possibilité* de la perte par M. Pacifico de certains petits documens sans grande importance, lorsque sa maison fut pillée à Athènes, ainsi que les dépenses qu'il a dû faire à l'occasion de l'enquête, les commissaires pensent qu'il a droit de recevoir du gouvernement grec la somme de *cent cinquante mille drachmes* pour le dommage qu'il a éprouvé.

« Les commissaires arbitres déclarent que la plus grande cordialité, et une parfaite unanimité de sentimens ont accompagné toutes les démarches collectives faites par eux dans cette très importante enquête.

« On sait à Athènes que tous les actes d'enquête et de procédure criminelle se font gratuitement et que M. Pacifico n'a pas même déboursé 25 lepta pour faire sa dénonciation sur papier timbré.

« Reste donc la *possibilité* de la perte d'un *petit nombre* de documens sans *grande importance*, évaluée par la commission à 150 livres sterling.

« Voilà donc le résultat auquel ont abouti les fabuleuses réclamations et les hauts cris de cet M. Pacifico.

« Le gouvernement grec a immédiatement mis à la disposition de M. le ministre d'Angleterre cette somme de 150 livres sterling, environ 4,000 drachmes. »

NOUVELLES DIVERSES.

Vendredi dernier, S. M. I. le Sultan, accompagné de sa suite ordinaire, s'est rendu à la mosquée de Top-Hané, et y a assisté à la prière de midi.

— Hier, le Grand-Vézir s'est rendu au palais impérial de Beylerbey, et a eu l'honneur de travailler avec le Sultan une partie de la journée.

— Mercredi dernier, Ismaïl pacha, ministre du commerce, de l'agriculture et des travaux publics est revenu de Cartal, en passant par les îles des Princes et après avoir avancé le but de sa mission, qui n'est pas encore terminée et qui a nécessité un nouveau voyage du ministre à Cartal, vendredi dernier. On assure qu'ismaïl pacha sera de retour demain.

— Youssouf pacha, ex-directeur de la douane à Salonique, ayant été nommé dernièrement vézir, s'est rendu hier au palais impérial de Beylerbey pour présenter ses hommages de respect et de reconnaissance à S. M. I. qui a daigné lui faire remettre les insignes d'un grade.

— Dans la même journée, le mirimiram Said pacha, nommé en dernier lieu caimacam de Sophia, s'est également rendu au palais impérial de Beylerbey, et a eu l'honneur d'être reçu par le Sultan en audience de congé.

— S. M. I. le Sultan, voulant témoigner sa haute satisfaction au prince Calimaki, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la République française, a daigné faire don à la princesse Calimaki d'un collier brillantant orné du portrait impérial. Ce cadeau est parti pour Paris il y a quelques jours.

— A l'occasion de sa nomination au poste d'ambassadeur ottoman en Perse, Ahmed-Véfik efendi a été élevé au grade de fonctionnaire du premier rang de la seconde classe.

— Par ordonnance impériale en date du 24 de ce mois, Abdul-Hak bey, employé au bureau des cérémonies de la S. Porte, est nommé capou-kéhaïa de Yussuf pacha, dont la résidence est à Salonique.

— A bord du bateau à vapeur de la compagnie Rostand l'*Hellespont*, arrivé avant-hier à Constantinople, se trouvaient Abd-el-Kadir pacha, douanier de Smyrne, son gendre Ahmed efendi, employé à cette administration, et son kahia Ahmed-Tchelebi.

— S. A. le Grand-Duc d'Oldembourg, voulant donner un témoignage de sa satisfaction à M. Métaxà, ministre de Grèce près la S. Porte, vient de lui envoyer la Grand-Croix de Hambourg, accompagnée d'une lettre de remerciements.

— Le Ramazan a commencé hier soir. A partir de ce jour jusqu'au Byram, les minarets des mosquées seront illuminés ce soir. Le *Ramazan* est le 9me mois de l'année. C'est le mois dans lequel le Prophète a commandé l'observance d'un jeûne très rigoureux, qui consiste à s'abstenir de boire, de manger et même de fumer depuis le lever jusqu'au coucher du soleil. Ce jeûne est d'une stricte obligation, personne n'en étant dispensé. Les malades qui ne peuvent pas l'observer, doivent jeûner un autre mois de l'année, après le rétablissement de leur santé, ainsi que les voyageurs et les soldats en campagne. Le mois de Ramazan est très révéré par les Musulmans, non seulement à cause de ce jeûne solennel, mais encore parce que, dans la *Kadir*, la nuit de la puissance, se trouve dans ce mois. Les travaux de la Porte et des diverses administrations ne seront pas interrompus pendant le jour ; les fonctionnaires continueront à se rendre dans les bureaux pour l'expédition des affaires courantes ; seulement, ils quitteront les travaux à une heure moins avancée, afin d'être rendus dans leurs maisons de campagne du Bosphore au moment de la rupture du jeûne, c'est-à-dire au coucher du soleil. Le tribunal de commerce continuera à siéger tous les jeudis.

— Une mesure vraiment nécessaire vient d'être prise par le gouvernement impérial sur l'avis du conseil d'Etat, à l'occasion du Ramazan dans lequel nous venons d'entrer. On sait qu'il était d'usage, parmi les Musulmans, de tenir table ouverte pour tout le monde durant les 27 premiers jours du mois de Ramazan. C'était un temps de dépenses excessives, et il arrivait parfois qu'elles étaient faites inutilement. Comme il y a des gens qui ne rendent pas les visites, un jour telle maison n'avait à dîner que les membres de la famille, tandis que le lendemain ou le surlendemain, elle avait 20, 30, 50 personnes à traiter. En pareil cas et dans les grandes chaleurs, les provisions s'altéraient et on était obligé de les remplacer par de plus fraîches. Indépendamment de l'abus, il résultait de cet usage général que la plupart du temps on était dans l'impossibilité de faire convenablement les honneurs de sa maison, car il arrivait souvent plus de visiteurs qu'on n'en pouvait recevoir. Eh bien, dernier, il fut décidé que les tables ne seraient ouvertes que pour 20 du mois de Ramazan ; mais comme cette mesure ne rémédia qu'imparfaitement aux inconvéniens que nous venons de signaler, puisqu'elle ne faisait qu'en abréger la durée de 7 jours sans en changer la nature, le gouvernement impérial vient de décréter que désormais et pendant tout le mois de Ramazan, personne, ni ce n'est les scheiks, les étudians, les derviches et les pauvres, ne doit se présenter à dîner chez un musulman sans avoir reçu l'invitation de celui-ci. Le Grand-Vézir, seul, est excepté de cette mesure : ce haut dignitaire recevra à dîner, tous les jours jusqu'au 27me, hormis le vendredi, les personnes qui se présenteront. Après l'heure du dîner et excepté le vendredi, les visites générales du soir pourront se faire les jours indiqués comme d'habitude.

— M. Costaki Adocidès, attaché à l'ambassade ottomane de Vienne, est parti mardi dernier, ainsi que nous l'avons annoncé, pour se rendre à son poste par la voie du Danube.

— M. Fl. Lapierre, premier secrétaire-interprète de la légation de la République française, qui faisait partie de la commission de révision du tarif français, vient d'être décoré du Nichan Iftihar en brillans.

— M. Kolzouboy, nommé, il y a quelque temps, troisième secrétaire-interprète à la légation de Russie en Grèce, est arrivé dernièrement à Constantinople pour se rendre à son poste.

— Le vaisseau à trois ponts le *Mahmoudié*, dont les réparations n'étaient pas complétement terminées lors de la sortie des autres vaisseaux, est sorti jeudi dernier de l'Arsenal, remorqué par un bateau de l'Etat, et est allé mouiller dans le Bosphore.

— Le pavillon-amiral, que portait avant le *Mesoudié* a été hissé à bord du *Mahmoudié*, dès qu'il a pris place dans la station du Bosphore.

— Nous avons eu plusieurs fois occasion de le dire depuis quelque temps : en présence des craintes manifestées à Constantinople sur le manque plus ou moins probable et prochain d'eau potable, on s'occupe activement du projet conçu de diriger toute son attention sur un sujet aussi important. Déjà, on le sait, Ismaïl pacha, ministre du commerce, de l'agriculture et des travaux publics, a fait procéder à des études et même à quelques travaux dans le but d'augmenter la provision de l'eau. Soliman pacha, ministre de la marine, s'occupait aussi de cette question, et avait sur son avis que la Porte a fait venir à Constantinople un homme spécial et de grand mérite, M. Degousée, ingénieur-civil français, ex-membre de l'Assemblée Constituante en 1848, si nous ne nous trompons. Il est arrivé par le dernier bateau à vapeur français. M. Degousée a la mission d'examiner le sol des environs de Constantinople pour savoir si rien n'y indiquerait l'existence de quelque nappe d'eau souterraine, de nature à être utilisée pour les besoins de la capitale au moyen du creusement de puits forés, dits artésiens. L'habile ingénieur a déjà visité plusieurs points de la capitale. Il s'est rendu à Belgrade, et, quoiqu'il soit à Constantinople depuis peu de temps, il a été frappé de l'admirable système hydraulique qui alimente la capitale d'eau potable. Nous ne savons encore si les recherches de M. Degousée ont eu quelques succès. Mais nous disons que si des résultats, qui sont tant à désirer, peuvent être obtenus, M. Degousée, par sa grande capacité et son expérience dans cette partie, est homme, autant que quiconque, à les donner à la capitale, et à faire cesser pour toujours les inquiétudes dont elle est saisie presque chaque année, surtout lorsque nous avons un peu de sécheresse.

— Les nouvelles suivantes sont également extraites des derniers numéros du *Zimbrul d'Yassy*, que nous avons cité plus haut :

« La nouvelle publiée par le N° 82 de notre journal que S.M. l'Empereur de toutes les Russies a daigné conférer à S.A. le Prince le Grand-Cordon de l'ordre de Ste-Anne, orné d'insignes en brillans, vient de se confirmer. Le 31 du mois dernier, M. le conseiller de Cour Stroumouhoff est arrivé ici en qualité de stranditnaire, porteur de cette décoration. Cet effet de la munificence impériale a et rehaussé par un rescrit plein d'une gracieuse bienveillance. Le même jour, à midi, M. le consul de Toumansky a remis les insignes à S. A. M. Stroumouhoff a été présenté à S.A. le lendemain, et dans la soirée du 15 juin, il a continué sa route vers Bucarest pour y porter aussi la même décoration à S. A. le Prince Stirbey et autres ordres conférés aux boyards.

« A la même occasion, S.M l'Empereur a daigné conférer les ordres suivants. à M. le Prince N. Sakarie l'ordre de St-Vladimir de 3me classe ; à M. le Prince G. Soutzo, celui de Ste-Anne 2me classe ; à M. le Hetman des troupes N. Mavrocordato celui de St-Stanislas 2me classe avec la couronne ; au Vornik N. Milo, et-Chef du Départ. du Culte, et au Post. P. Floresco, Directeur du Secrétariat d'administration, celui de St-Stanislas 3me classe ; à l'Aga G. Soutzo, chef de la police, à l'Aga Bosseo et Botiano, aides-de-camp de S. A. celui du Sie-Anne de 3me classe, et à l'Aga B. Boukchanesco, ci-devant administrateur du district de Técouche, celui de St-Stanislas de 3me classe. Ces ordres ont été conférés à cause de leurs services, pendant sur la présentation du commandant en chef des troupes impériales dans les Principautés, partie sur celle de M. le Général Duhamel. »

« — Le 13 du courant, les malades russes qui se trouvaient dans les hôpitaux ainsi que les cosaques sont partis de Jassy pour passer le Pruth. L'occupation de la Moldavie a duré environ trois ans à partir du 21 juin 1848 lorsque les troupes russes sont entrées dans le pays par Léova.

« — M. Constantin Negri vient d'être nommé, par décret princier, administrateur du district de Covourlui, en remplacement de M le major Georges Ghika, démissionnaire. Nous ne doutons point que la ville et le port de Galatz Beuriront sous l'administration de M. Negri qui prendra certainement les mesures les plus propres à répondre dignement à la confiance de l'administration et aux besoins urgents du commerce. »

« — M. le Post. Constantin Negruzzi, s'étant retiré des fonctions de Directeur au départ. des travaux publics, vient d'être revêtu des mêmes fonctions au Dépt. des finances, en remplacement de M. Jean Sillon, démissionnaire. L'expérience acquise par M. Negruzzi dans cette branche du service du trésor qu'il a déjà occupé ce poste a appelé l'attention de S. A. sur ce fonctionnaire. M. le Spathar N. Istrati a été nommé directeur du département des travaux publics, en conservant toutefois la place de président de la municipalité de Jassy. Les travaux de ces deux départements auront lieu au 1er Novembre prochain. »

« — Depuis quelques mois, la Police de la capitale remarquait qu'il circulait sur la place de la fausse monnaie et notamment des zwanziger, des pièces de 3 1/2 piastres, des yermélikis de 14 piastres et autres. Pour prévenir la confusion qui résulterait, pour le commerce, de cette industrie criminelle, la Police déploya toute sa vigilance afin d'en surprendre les auteurs. D'enquêtes en enquêtes, les soupçons tombèrent sur un juif, cabaretier à Podul-Verde. Celui-ci pressé de près par la police avoua qu'il était en relations avec des Turcs et des Juifs lipovis qui se trouvent campés à Copo, et qui fabriquent différentes pièces de monnaie. Jeudi, 24 du courant, les hommes de la police conduits par le juif ont pu mettre la main sur les layèches au moment même où ils versaient le plomb dans les moules, en présence d'un agent de police qui s'était déguisé en juif, et à un coup de sifflet du fossoyeur, les agents ont pu en faire leur proie. Ils s'étaient cachés pour les prendre. Tous les instrumens servant à la fabrication de la fausse-monnaie se trouvent en ce moment à la police. M. le capitaine Gouritza, de la police municipale, a présenté ces instrumens à S. A. qui a donné ses ordres pour l'instruction qui se fera faite par la police, ces faux-monnayeurs seront livrés à la justice criminelle pour être punis d'après la rigueur des lois. »

« — Dans la fatale catastrophe qui a ravagé la ville de Berlad, l'école publique ayant été aussi la proie des flammes, S.A. le Prince a bien voulu, sur la proposition du département du culte et de l'instruction publique à lui référé par le conseil administratif, approuver le 28 avril dernier, à 7 heures du matin, il a décidé que le nouveau Gymnase, qui se trouve appartenant au couvent de Pangarazi, qui incendié qui a consumé une étendue d'environ 200 falthes de forêt. Ce n'est que le troisième jour que, par le secours des habitans du village et celui d'une petite pluie survenue, on pût empêcher la propagation de l'incendie; cependant les troncs des arbres, dans la terre, étaient tels qu'il était à craindre que le Bikaze ne souffrit aussi un dommage pareil. On ignore jusqu'à présent la cause de ce sinistre : mais on espère que la commission nommée à cet effet saura découvrir si c'est un accident fortuit, ou bien un acte commis avec préméditation par des malveillants.

« Le commandant militaire de la frontière du Pruth rapporte que l'épizootie s'est déclarée ou Bessarabie au village *Seratà*, de même que dans les villages d'alentour et aux environs de *Baltzi*.

— On nous écrit de Bucarest, le 17 de ce mois, que M. Khalischinski, consul-général de Russie, accompagné de M. Stremoukoff, a remis au prince Stirbey les insignes en brillans et la Grand'Croix de Ste-Anne. Les autres décorations dont parle le *Zimbrul*, ont été également remises aux employés et officiers valaques.

— Un de nos correspondans nous écrit de Gumurgina (près d'Andrinople), pour nous faire part d'une importante invention mécanique due à un simple charretier de la ville nommé Mollah Ibrahim. Cet homme qui, dénué de toute instruction, a déjà fait une horloge sonnante et se propose d'inventer une voiture allant sans cheval et sans l'aide de la vapeur dont il ignore, du reste, l'existence ou du moins l'application, comme force motrice, vient de construire une machine ingénieuse pour couper le tabac. Tous les habitans de la ville ont pu voir cette machine dont notre correspondant nous envoie également le dessin, et fonctionner, avec une rapidité étonnante et coupe *deux cents okes* de tabac par jour. Simple et peu compliquée, un seul homme peut la faire mouvoir ; il n'a même, à bien dire, qu'à renouveler de temps en temps la provision de tabac qu'elle se charge de couper en brins menus et déliés.

— On nous écrit des Dardanelles, le 25 juin :

« Le 19 du courant, le bateau à vapeur de l'Etat, le *Missiri-Bahri*, a jeté l'ancre dans notre rade, venant de Gioemlek et ayant à bord 40 émigrés hongrois. Le lendemain, ces émigrés ont été embarqués à bord du bateau à vapeur anglais l'*Euxine*. Le *Missiri-Bahri* a continué, le même jour, sa route pour la capitale.

« Hier est arrivé d'Alexandrie le pyrocaphe ottoman le *Perous Bahri*, ayant à bord Mohammed Eben Aoun, qui remplissait les fonctions de Schérif de la Mecque, accompagné de ses deux fils, Abdallah et Ali pacha, et d'une suite d'environ 80 personnes; tous ont été débarqués à l'instant au lazaret. Samedi prochain, ils seront admis en libre pratique et continueront, à bord du même bateau, leur route pour la capitale.

« Le même jour, est arrivée de Londres, en touchant à Malte, la magnifique frégate à vapeur, *Feizi Bahri*, ayant à bord Gemaleddin pacha. Après une station de quelques heures, le *Feizi Bahri* a continué sa route pour la capitale.

« Un assassin qui se trouvait incarcéré dans les prisons du gouvernement aux Dardanelles, était parvenu à s'échapper ; il y a une quinzaine de jours. Les gendarmes le cherchèrent vainement. »

— Ces jours derniers, Mohammed Eben-Aoun, qui remplissait depuis plusieurs années les fonctions de Schérif de la Mecque, est arrivé avec toute sa famille, à bord d'un bateau à vapeur d'Alexandrie, à Constantinople où il doit fixer sa résidence.

— La frégate à vapeur ottomane, *Feizi Bahri*, qui transporta à Southampton les produits de la Turquie destinés à l'Exposition universelle de Londres, est arrivée jeudi dernier à Constantinople.

— Jeudi dernier, la procession annuelle de la Fête-Dieu a eu lieu à l'église de St-Antoine avec la plus grande solennité.

— Samedi dernier, vers huit heures et demie du matin, le bateau à vapeur turc, le *Petit Tidjaret*, commandé par Emin bey, fit la rencontre dans le Bosphore, entre Stenia et Dereïs, Seyrou, du brick grec *Eroïne*, capitaine G. Naclor, venant du Danube avec un chargement d'orge et faisant vingt quatre pouces d'eau par heure ; il avait reçu des avaries dans la Mer-Noire et courait les plus grands dangers. Le commandant Emin bey, averti par les signes de détresse et les cris que poussait l'équipage désespéré, prit toutes les mesures nécessaires au salut de ce bâtiment et parvint à le sauver après de nombreux efforts. Nous nous empressons de publier ce trait de générosité qui fait le plus grand honneur à Emin bey et à la marine impériale ottomane.

— Jeudi dernier, M. Lamberger, directeur du Cirque Olympique d'Aga-Djamissi, a donné une brillante représentation au bénéfice de Mlle Nathalie, sa fille. Un public choisi occupait les diverses places de l'amphithéâtre qui ont souvent été ébranlées par les applaudissemens de la foule. Des danses de corde exécutées par la bénéficiaire et par M. Capellini, des exercices de voltige, par Mlle Nathalie, ses frères, et MM. Mercy, ont été pour nous fort amusante, un pas tyrolien dansé sur des échasses par M. et Mme Lamberger ont rempli cette soirée qu'a terminée, au milieu des plus vifs applaudissemens, un leu d'artifice d'un effet fort original ; M. Lamberger n'avait, du reste, rien oublié pour embellir cette représentation, et la foule a pu admirer d'ailleurs et aux spectateurs d'élégans bouquets de fleurs.

— On nous a signalé plusieurs vols de montres que d'adroits filous ont enlevées ces jours passés pendant les processions de la Fête-Dieu à St-Benoît et à Péra. Nous comptons trop sur le zèle et l'habileté du ministre de la police, pour que les coupables industriels qui exercent leur métier, surtout les jours de fête, n'aient plus d'occasion de faire preuve de leur adresse au détriment de trop confiants promeneurs.

NOUVELLES D'EUROPE. (*Voie de Vienne*).

FRANCE.

(Paris, 14 juin.)

La commission chargée de l'examen des propositions relatives à la révision de la Constitution a nommé M. de Broglie président et M. Moulin secrétaire. Les quinze membres étaient présens.

On assure que les suffrages se sont ainsi répartis sur les candidats : Pour la présidence, au premier tour de scrutin, M. de